

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	15 mars 2018	Nombre de conseillers communautaires En exercice : 50 Présents : 36 Votants : 50
Date d'affichage de la convocation :	15 mars 2018	

Séance du mercredi 21 mars 2018

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mercredi vingt et un mars deux mille dix-huit à dix neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, Mme Catherine DECUYPER, M. Yannick VILLAIN (arrivé à 19 h 37), Mme Marie-Hélène GOUEDARD, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre BARRET, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, Mme Frédérique COLAS, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Hassan LARIBIA, Mme Bernadette MONNIER, M. Jean-Yves MESNY, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, Mme Isabelle MICHAUD, Mme Ludivine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, M. Jacques COURTAT, M. Laurent CHAT, M. Daniel EMERY, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER.

ETAIENT ABSENTS :

Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, procuration à M. Michel DEFRANCE
M. Patrick LEMAISTRE, procuration à Mme Catherine DECUYPER
M. Serge BLOUET, procuration à Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU
M. Claude PERREAU, procuration à M. Patrice CHASSERY
M. Richard ZEIGER, procuration à M. Jean-Yves MESNY
Mme Monique PAUTRÉ, procuration à M. Nicolas SORET
M. Benoit HERR, procuration à M. Bernard MORAINÉ
M. Thierry LEAU, procuration à M. Didier MIGNON
Mme Emilie LAFORGE, procuration à M. Bruno JAN
Mme Corinne BALLANTIER, procuration à M. Jacques COURTAT
Mme Eliette ITALIANO, procuration à M. Laurent CHAT
M. Alain PETER, procuration à M. Bernard DUGOURGEOT
Mme Laure FARO, procuration à Mme Sylvie BLANC
M. Gilles-Maxime POIBLANC, procuration à M. Guy BOURRAS
M. Lionel BOUTIN, suppléé par Daniel EMERY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : budget principal – exercice 2018

Objet : budget principal – exercice 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1612 et suivants, L2311-1, L2312-1 et L2312-2,

Vu la loi n° 92-126 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Considérant qu'un débat d'orientation budgétaire a eu lieu le 14 février 2018,

Le budget primitif 2018 du budget principal de la CCJ s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	4 675 811,74 €	4 675 811,74 €
FONCTIONNEMENT	10 416 629,44 €	10 416 629,44 €
TOTAL	15 092 441,18 €	15 092 441,18 €

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits ouverts,

Considérant que ce budget intègre les subventions d'équilibre aux budgets annexes ainsi que la subvention d'équilibre à l'EPIC Office de tourisme de Joigny et du Jovinien,

Considérant que les résultats de l'exercice 2017 ont été repris au budget principal 2018 suite à l'adoption du compte administratif 2017 et à l'affectation des résultats de l'exercice 2017,

considérant que ce budget a été soumis à la commission des finances, réunie le 8 mars 2018

Considérant que ce budget a été soumis au bureau communautaire et au conseil des maires, le 8 mars 2018,

Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** chapitre par chapitre le budget primitif du budget principal de la CCJ pour l'exercice 2018 tel qu'il est présenté,

- **approuve** les subventions d'équilibre 2018 aux budgets annexes suivants :

.Budget piscine intercommunale : 660 000 €

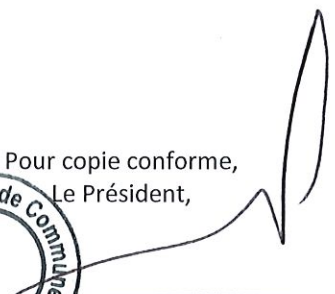
.Budget ZAE : 89 500 €

.Budget aire d'accueil des gens du voyage : 77 000 €

- **approuve** le versement d'une subvention d'équilibre d'un montant de 159 000 € pour l'année 2018 à l'EPIC Office de tourisme de Joigny et du Jovinien.

- **charge** le président ou son représentant de toutes les démarches administratives nécessaires à sa mise en œuvre.

Pour copie conforme,
Le Président,



Nicolas SORET

Date de réception
par la Préfecture : 10/04/2018

Date de publication : 10/04/2018

